CONDITIONS:

DIX PIASTRES PAR AN—payables de mois d'avance. Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention, par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis sont publiés en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

LIGNE DE PAQUEBOTS.

☞ Dans la vue de faciliter les communications entre cette ville et New-York, une nouvelle ligne de paquebots, composée des navires suivans, vient d'être établie.

LES DEPARTS SERONT COMME SUIT:

NAVIRE LOUISVILLE, CAPITAINE PRICE.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
20 Novembre,	13 Octobre,
5 Février,	28 Décembre.
20 Avril,	13 Mars,
5 Juillet,	28 Mai,
20 Septembre,	13 Août.

NAVIRE NASHVILLE, CAPITAINE RATHBONE.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
5 Décembre,	28 Octobre,
20 Février,	13 Janvier,
5 Mai,	28 Mars,
20 Juillet,	13 Juin.
5 Octobre,	28 Août.

NAVIRE NATCHEZ, CAPITAINE REED.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
20 Décembre,	13 Novembre,
5 Mars,	28 Janvier,
20 Mai,	13 Avril,
5 Août,	28 Juin,
20 Octobre,	13 Décembre.

NAVIRE CRÉOLE, CAPITAINE PAGE.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
5 Janvier,	28 Novembre.
20 Mars,	13 Février,
5 Juin,	28 Avril,
20 Août,	13 Juillet,
5 Novembre,	28 Septembre

NAVIRE HUNTSVILLE, CAPITAINE STODDART.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
20 Janvier,	13 Décembre.
5 Avril,	28 Février,
20 Juin,	13 Mai,
5 Septembre,	28 Juillet.
20 Novembre,	13 Octobre.

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils tirent peu d'eau ayant été construits à New-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnemens de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capitaines expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur, en montant et en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour frêt ou passage, s'adresser à

FOSTER & HUTTON.

☞ Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabanes. 10 nov.

POUR NEW YORK—(paquebot du 5 mai.)
Ligne entre la Louisiane et New-York.)

Le navire HUNTSVILLE, capitaine Allen, partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

FOSTER & HUTTON,
19 avril rue du Canal, No. 77.

POUR BALTIMORE.

Le brick fin voilier, HOPE, doublé et chevillé en cuivre, capit. Galt, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

HARRISON, BROWN & CO.,
18 av rue Royale, No. 117.

POUR LE HAVRE.

Le navire de première classe HENRY-LEE, capitaine Prince, partira vers le 1er. du mois prochain, il peut prendre quelques passagers. Pour frêt de 200 balles de coton ou passage, s'adresser à bord, ou à

17 av LINCOLN & GREEN.

POUR LIVERPOOL.

Le navire neuf ST. PAUL, partira dans quelques jours, et peut prendre quelques passagers, s'adresser au capitaine Woodberry, à bord, ou à

16 av LINCOLN & GREEN.

A LOUER

POSSESSION en sera donnée immédiatement le vaste magasin à 3 étages No. 26, rue Gravier. s'adresser à

W. H. MORGAN,
19 avril. rue du Camp, No. 37.

POUR LIVERPOOL.

Le navire de première classe FLORENCE, doublé et chevillé en cuivre, capit. Smith, a besoin de 300 balles du coton pour compléter son chargement. Pour frêt ou passage, s'adresser à

2 avril J. OGDEN & CO,

A FRETER:

Le brick de première classe, PANAMA, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Knox, de 250 tonneaux. S'adresser à

22 mars J. OGDEN & CO.

AU magasin de CHARLES MONROSE, rue de Chartres, No. 86.—Reçu et à vendre, un grand assortiment de Canezous brodés, en bobinet; Cols rabat tants, brodés; Fichus; Robes de batiste imprimé, du dernier genre, &c. 26 avril

---

REÇUS par les derniers arrivages d'Angleterre et à vendre par le soussigné, au No. 55, rue de la Levée. Fers à repasser, fil de fer et de cuivre; Pots d'étain, porte bouteilles, cercles en cuivre et en feuille; Boîtes en ferblanc vernissées pour papiers, avec des serrures patentées. Grecques à café (plaques) de diverses grandeurs; Poignées de rideaux, ratières et souricières en fil de fer, Serrures patentées, pour bureaux, tiroirs, coffres, buffets, et malles; Colliers et chaînes pour chiens, poires à poudre en cuivre; Eperons plaqués et en cuivre à la Survarrow; Filières à coussinets assorties, pantures courbées à plaques; Razoirs et couteaux de poche très-fins; Couteaux de tables, t couteaux et fourchettes de toutes qualités; Egoïnes de Spears et C. S., Fers à repasser pour enfants; Couteaux et estalles de boucher, assortis, Loquets de toutes qualités; Te noux anglais, façon française, de toutes grandeurs; Moulins à café de Park, extra-fins, Moulins à café, carrés; Clés à vis assorties de 10 à 20 pouces, très-fortes; Limes pour forgerons, égoïnes, passepartout, scies de moulin &c., Compas de proportion et compas à ressorts, rappes à chevaux; Rappes fines, pour ébénistes, bouilloires et poissonnières; Casseroles plates et rondes, marteaux d'ingénieurs; Moulins à maïs de Park et de Corn de Nos. 1 à 10; Tilles, haches et cassetêtes pour tonneliers et charpentiers; Pitons de lits, roulettes en fer, compas de proportion, pour les charpentiers de navires; Anneaux et boutons en cuivre à vis; guimbardes en cuivre et en fer, vis à bois, assorties; gornes de tonneliers, rivets de tonneliers; Cadenas en cuivre et en fer de toutes grandeurs et qualités; Truelles à maçons de Brades, ciseaux et gouges d'ébénistes et charpentiers; Mortiers en fer et en cuivre avec pilons; Soupières, planies, balances en cuivre étamé assorties de 12 à 16 pouces; Roulettes à chassés; loquets, polis et vernissés; Grils très-forts, assortis de 10 à 13 lames, faucelles No. 1 à 4; Poêles à frire de toutes qualités, complets pour coffres &c.; Poignées en cristal, plaquées; Anneaux de tentes en fer et en cuivre; avec un assortiment général de Fournitures de navires et de chancellerie. Aussi de Philadelphie et New-York. Un assortiment de peinture blanche et de couleurs diverses poil à endoire en barils et en boucauds, colle-forte américaine brute, goudron et résine.

16 av P. PASCAL.

VINS.—100 paniers vin de Champagne, 100 caisses de vin de Bourgogne mousseux; 10 pipes de 8 ans de vin de Madère de choix; 150 tonneaux de vin de Marseille; 20 barils de vin imitation de Madère, 100 caisses de vin de Bordeaux; le tout ayant droit au drawback, à vendre par

4 avril A. QUERTIER & BOUTIN.

A VENDRE A BON MARCHE.

UN assortiment de liqueur superfine et fine, Absynthe verte suisse; Kirshwasser do; Bière blanche; Vinaigre blanc; Houblon.

S'adresser à DELAMOURTIERE,
16 avril. rue Royale, No. 254.

MEUBLES A BON MARCHE.

LE soussigné offre de vendre le restant de son fonds de meubles à des prix fort bas. Il consistent en buffets, secrétaires, bureaux, commodes, sofas, tables, bois de lits, miroirs, chaises de tout genre.—Les personnes qui désireraient acheter trouveront de leur intérêt de venir à son établissement, pouvant compter sur des articles excellents et à bas prix.

GEO. WITNEY,
26 mars Rue de la Douane, No. 21.

TRAITES sur Charleston, d'un à soixante jours de vue, à vendre par

26 avril THEOD. NICOLET & Co.

AVIS DES COMMISSAIRES DE LA BANQUE DES CITOYENS DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

EN vertu des pouvoirs dont les soussignés sont investis par un acte pour incorporer la BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE, avis est par le présent donné que les livres de souscription au fond capital seront ouverts le mardi 30 du courant, au domicile de Mr. J. B. Labatut, rue Royale, No. 175, entre Toulouse et St-Pierre, et resteront ouverts tous les jours, (les dimanches exceptés) depuis 10 heures du matin jusqu'à 3 de l'après-midi, pour le laps de quatre mois, terminant le 30 d'août.

Par la 3ème. section de la charte, il est déclaré "qu'il "sera loisible à toutes personnes propriétaires de bonne foi "de biens-fonds situés dans cet état, ainsi qu'à toutes corporations politiques autorisées à cet effet par la loi, de "souscrire au capital de la dite banque."

Et par la 7ème. section de la dite charte, il est pourvu "que nul ne sera admis à souscrire au capital de la dite "banque avant d'avoir remis entre les mains des commissaires ou directeurs, un acte de vente par acte public, "concession ou certificats de confirmation des commissaires de terre des Etats-Unis, partages, ventes judiciaires légalement vérifiées, ou telle autre preuve de son "titre à la propriété qu'il présente en garantie à la banque, "qui sera jugée satisfaisante par les dits commissaires ou "directeurs."

M. S. CUCULLU.
JOHN B. LEPRETRE.
P. J. TRICOU.
DUCROS.
GEO. GREENE.
HENRI PERRET.
16 avril—20 CHS. LESSEPS.

AVIS est donné par le présent que les souscriptions au fond capital de la BANQUE *des Artisans et des Commerçants* de la Nouvelle-Orléans, seront reçues par les Commissaires et Directeurs de la dite banque, depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après-midi, durant vingt jours successifs, (les dimanches exceptés) à dater de lundi 6 mai, jusqu'au mardi 28 mai 1833, au bureau maintenant occupé par M. John Kilty Smith, à l'encoignure des rues Royale et du Canal.

Par la 6ème. section de cet acte d'incorporation, le trésorier de l'Etat de la Louisiane est autorisé à souscrire, au nom de l'Etat, pour un nombre d'actions n'excédant pas $150,000.

Et de plus, par la 8ème. section du dit acte, le privilège de souscrire pour $200,000 d'actions du même, est exclusivement accordé aux *artisans de cet Etat*, et que les livres seront ouverts pour recevoir ces dites souscriptions trois jours avant qu'elles le soient pour les souscriptions générales; et que personne ne pourra se prévaloir du privilège accordé par les présentes sans avoir prouvé aux commissaires ou aux directeurs la profession ou l'état en vertu duquel elle réclame le privilège de souscrire—afin de recevoir les dites souscriptions les livres seront ouverts lundi, 6 mai, et *seront fermés mercredi* 8 de mai 1833, aux temps et lieu ci-dessus mentionnés.

Par ordre du Bureau.
8 avril—24 C. DELAHOUSSAYE, *secrétaire*.

BANQUE DU COMMERCE DE LA N.-ORLEANS.

CONFORMEMENT à un acte de la législature de l'état de la Louisiane, incorporant la banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans, approuvé le 1er. avril courant, les livres de souscriptions au fonds capital de la dite banque savoir: *trois millons de piastres*, seront ouverts rue Royale, No. 71, Jeudi, 3 mai, et resteront ouverts pendant l'espace de 30 jours, depuis dix heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après-midi, savoir jusqu'au samedi, 8 juin; et si à cette époque la totalité du fonds capital se trouve souscrite, les livres seront alors fermés.

La charte porte "que durant le premier terme de 30 jours, pendant lequel le livre de souscription *demeurera* ouvert, ainsi qu'il est pourvu par la *1ère section* personne ne sera admis à souscrire qui ne soit pas citoyen des E.-Unis et résidant dans cet état, desquels faits les commissaires seront les seuls juges, et que les souscriptions seront faites en personne ou en vertu d'un pouvoir notarié souscrit par plus de trois personnes."

Les commissaires soussignés donnent aussi avis que tous les pouvoirs autorisant *une souscription* à la banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans devront certifier que la personne ou les personnes signant les dits pouvoir ou pouvoirs est ou sont citoyen ou citoyens des Etats-Unis et résidant ou résidants dans cet état. Le serment de la partie sera requis par le notaire ou le magistrat agissant comme notaire ex-officier dans le cas où il le jugera convenable.

WM. HEWES, R. O. PRITCHARD, C. GENOIS, WM. M. BEAL, JOSEPH SAUL,	Commissaires nommés par l'état.
JOSHUA BALDWIN, JOSEPH LALANDE,	Commissaires nommés par le Conseil de ville.

8 avril—30

AVIS.—Attendu que Baptiste St. Amand et Patrice Arrago, de la paroisse St. Charles, se sont adressés à moi, pour faire annuler un cautionnement de douze mille piastres par eux souscrit le 22e. jour de juin 1832, comme caution et conjointement avec Anacharsis Luminais, principal, et shériff des paroisses St. Charles et St. Jean-Baptiste.

La présente a pour but de prévenir toutes personnes intéressées, de déduire par écrit au bureau du secrétaire d'état, dans les 90 jours après la dernière publication de la présente, leurs motifs d'opposition s'ils en ont, à ce que le dit cautionnement et lesdits hypothèques ne soient radiés et annulés.

[L. S.] Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat dans la ville de la Nouvell-Orléans, le 13e. jour d'avril 1833 et la 57e. année de l'indépendance américaine.

(signé) A. B. ROMAN,
Par le gouverneur, GEO. EUSTIS,
15 avril—30 Secrétaire d'Etat.

AVIS.—Tous ceux qui ont des réclamations à faire contre la succession de feu François Lafrance, sont invités à les présenter sous dix jours au bureau du juge de paroisse de cette paroisse, et ceux qui doivent à la dite succession sont également invités à payer sous le même délai.

Paroisse Plaquemines, le 25 avril.
26 av—10 G. LEONARD, juge.

JUS DE CITRONS—30 tierçons, jus de citons 1ère qualité, à vendre par TUYES & CO,
1 avril rue Royale, No. 107.

LYCEE DE NEW-YORK.

Sous la direction de
M. CHARLES COUDERT,
A GREENWICH.

Huitième avenue, près la rivière du Nord et à deux milles de la ville de New-York.

DANS cet établissement fondé en 1826, par Charles COUDERT, se trouvent combinées les deux autres écoles françaises dont l'une était dirigée récemment par M. Peugnet, et l'autre par le Gén. Lallemand. Il est conduit sur les principes qui ont jusqu'ici été approuvés dans ces institutions.

Les langues anglaise, française et espagnole y seront enseignées comme partie de l'éducation générale, par des professeurs donnant les leçons dans leur langue natale, et les élèves s'exerceront constamment à les parler et les écrire.

Les langues grecque et latine seront enseignées par des professeurs compétents aux élève qui désireront cette instruction.

Ces élèves y trouveront une grande facilité pour l'acquisition des langues modernes, en les comparant avec les anciennes si riches en littérature et si intimement liées avec les langues modernes qui en découlent.

Le cours d'étude à suivre dans le Lycée sera plus ou moins étendu selon le temps que l'élève aura l'intention d'y donner et les moyens dont il fera preuve. Le principal ne prétend ni n'espère que chaque élève sortira de l'institution avec une éducation parfaite et accomplie; mais il se flatte dans tous les cas de cultiver et d'améliorer leur intelligence et de poser une base sûre et solide à l'acquisition des connaissances plus étendues, il n'épargnera ni peines ni dépenses pour atteindre ce but.

Les principes de grammaire, de logique, de philosophie intellectuelle et morale, d'histoire, de mathématiques, d'astronomie, de botanique, de géologie, minéralogie, chimie, économie politique, tenue de livres et opérations commerciales en général formeront une partie du cours élémentaire, mais ceux qui désireront approfondir une branche particulière auront toute facilité de le faire; en dernier lieu l'attention des élèves sera dirigée plus particulièrement vers la littérature des nations dont ils étudieront la langue, et le principal espère pouvoir avec le temps former une classe capable de suivre avec plaisir et profit un cours de littérature ou belles lettres.

Le raisonnement sera le principe de la discipline et du mode d'enseignement de cette institution et il n'y sera infligé aucun châtiment corporel.

CONDITIONS.

Le logement, la nourriture, le blanchissage, la lecture, l'écriture, les langues anglaise, française et espagnole, un cours complet de mathématiques et de dessin linéaire, la géographie, l'histoire, la grammaire générale, l'histoire naturelle, la physique, la chimie, la minéralogie, la physiologie et la tenue des livres.

Pour le cours ci-dessus le prix sera par an, payable par trimestre et d'avance $300

Grec et latin	par quartier	10
Grec ou latin seul	"	7 50
Usage du lit	"	1 50
Papier, plumes etc.	"	1 50
Musique	"	25
Dessin	"	12
La danse / L'escrime,	chacun (non payable d'avance)	12
Equitation, du 1er. mai au 1er. octobre.	do.	40

Les personnes qui désireront y inclure toutes les autres dépenses et avoir droit, pour une somme déterminée, à toutes les branches d'éducation enseignées dans l'établissement, l'usage des livres et instruments nécessaires, y inclus le raccommodage des souliers et les brosses, peignes &c. feront un arrangement particulier.

Pour plus amples renseignemens s'adresser ici à M. *Jacques Toutant*, près la presse à coton d'en bas.

19 avril—1m.

BON MARCHE.—4 caisses de bottes de peau de veau, de première qualité; 5 do. de souliers et brodequins; 10 do. de gros brodequins, en vente à 25 pour cent, plus bas que le prix courant, chez

AYER, rue de la Levée, No. 46,
15 av près des magasins bleus.

VENTE PAR LE MARSHAL.

P. Bynum contre *Nue. Mena.*

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, jeudi, 2 mai, à 5 heures, au bureau du marshal, rue Ste. Anne, un sofa, deux tables, un bois de lit d'acajou, de la porcelaine, verrerie et autres articles, saisis dans l'affaire ci-dessus.

1er mai L. DAUNOY, maréchal.

J. A. Zimmers contre *Geo. W. Duncan.*

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente vendredi, 10 mai, à 5 heures, sur les lieux, à l'encoignure des rues Julie et du Camp, différents meubles, savoir: tables, chaises, tablettes de comptoir, lampes, chandeliers, &c.,—saisis dans l'affaire ci-dessus.

30 avril L. DAUNOY, marshal.

Thos. Blasney vs. *J. Hutchinson.*

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le 9 mai, à midi, à l'encoignure des rues St. Louis et Chartres, un cheval gris, selle et bride, &c. saisis dans dans l'affaire ci-dessus.

27 avril L. DAUNOY, marshal.

Madame Pontalba contre *Wm. Lee.*

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, le samedi 11 mai, à 5 heures, sur les lieux, rue de la Levée, entre St. Pierre et Jefferson, une quantité d'articles de comestibles et quelques meubles, saisis dans l'affaire ci-dessus.

26 avril L. DAUNOY, marshal

Louis Coirard contre *Jh. Titus.*

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, par l'hon. Chs. Gayarré, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente vendredi, 24 mai prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, une négresse nommée Milly, saisie dans l'affaire ci-dessus.

L. DAUNOY,
24 avril marshal.

EN vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'hon. C. Gayarré, juge président de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente, samedi, 4 mai prochain, à midi, au Café Hewlett, la négresse nommée *Joséfine*, âgée d'environ 26 ans, blanchisseuse; saisie à la demande de C. Byrne.

23 avril L. DAUNOY, marshal

John Spears contre *E. C. Merritt.*

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Chs. Gayarré, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, mercredi, 8 mai, à midi au café de Hewlett, encoignure de Chartres et St. Louis, le bail de la partie supérieure d'une maison située rue du Camp entre les rues Gravier et Poydras, occupée maintenant par J. G. Stevenson et le bail comprenant les 3ème. et 4ème. étages, le grenier et les cuisines, le droit de possession du dit logement allant jusqu'au 8 septembre prochain, saisi pour satisfaire un jugement dans la cause ci-dessus.

25 av L. DAUNOY, marshal.

Jn. A. Chenery contre Ygnacio Sarras, Joseph Webber contre le même.

EN vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, jeudi, 9 mai, à 5 heures, dans la rue Gravier entre Magasin et Tchoupitoulas, divers comestibles, consistant en tabac, vermicelle, 7 pipes contenant des liqueurs, 3 pipes vides, 1 boite cloux, 4 de papier à enveloppes, porc, maquereaux, melasse, 6 damejeannes vin rouge, 1 do. anizette, 7 do. vides, environ 600 bouteilles, carafes, verres, 1 poêle, 2 pipes contenant du vin rouge, 1 lampe en cuivre, 1 lot de cordes, balais cruches, 1 paire de balances et les poids, sur les lieux au magasin bleu, 1 comptoir, et autres garnitures, saisis dans l'affaire ci-dessus.

25 av L. DAUNOY, marshal.

R. Salaun vs. *L. F. V. Doricourt.*

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, lundi, 20 mai prochain, à midi, au café de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, un TERRAIN, situé rue Dumaine entre Bourbon et Dauphine, mesurant 100 pieds de profondeur sur 39 pieds de face, saisi dans la demande ci-dessus.

17 av L. DAUNOY, marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.—*Geo. Washington* vs. *le capitaine Walker, du bateau à vapeur Peruvian.*—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge associé de la cour de cité, j'ai saisi tous les droits que peut avoir le défendeur au bateau à vapeur PERUVIAN, ses agrès et apparaux, et j'offrirai ledit bateau à vapeur en vente publique, à la Bourse de Hewlett, Vendredi le 17e jour de mai prochain, à midi.

15 avril L. DAUNOY, maréchal.

EN vertu d'un writ de saisie à moi adressé, par l'honorable J. Bermudez, juge conseiller de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans, à la demande de G. Vance vs. E. & C. Colfox, j'ai saisi les biens et meubles qui sont dans le magasin loué et occupé par les dits E. & C. Colfax, je cite par le présent toutes personnes intéressées à apparaître dans l'espace de 15 jours, pour répondre à la demande du plaintif.

15 avril L. DAUNOY, marshal.

Abner Ellis contre le bateau à vapeur Waverly, Cap. M. D. [illegible] Frères contre le même, A. S. [illegible]

EN vertu de trois writs de fieri facias à moi adressé par l'hon. [illegible] Grivot, juge conseiller de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente, Mardi 14 mai, [illegible] de Hewlett, le bateau à vapeur Waverly, [illegible] apparaux, et ammeublemens, saisis dans l'affaire ci-dessus.

12 avril L. DAUNOY, marshal.

L. C. Hutchinson tuteur [illegible] vs. *Kernes vs. James Hou-* [illegible]

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente, mercredi, 24 avril, à 4 heure, au Principal, rue Bourbon, No. 366 un bois de lit, une table, un bureau et 6 chaises de paille, saisis dans l'affaire ci-dessus.

12 avril L. DAUNOY, marshal.

W. T. Thompson vs. Jos. Titus, l'Etat de la Louisiane vs. le même, E. G. Me[illegible] alon vs. le même.

EN vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente le 15 mai prochain, à midi à café de Hewlett, la négresse JULIE, âgée d'environ 35 ans et son enfant, saisies dans l'affaire ci-dessus.

12 avril L. DAUNOY, marshal.

A VENDRE au [illegible], par les soussignés, briques à [illegible] de Pensacole, de 1ère. qualité, bois de charpente, bois de [illegible] do. de [illegible], charbon, sables blanc, coquilles [illegible] et goudron.

22 [illegible] GUESNARD & ALPUENTE

CALLIGRAPHIE.

M. DOLBEAR a l'honneur de prévenir les citoyens de la N. Orléans, que son frère vient d'arriver de leur établissement du Nord; ils sont prêts à donner des leçons dans les différentes branches d'écriture, pratique et d'ornement, à leur local rue du Canal, No. 48, audessus de la librairie de Mlle. Carroll; les dames et messieurs sont respectueusement priés d'y venir et d'examiner les nombreux spécimens des progrès rapides de personnes de 8 à 50 ans et audessus.

Il y a un appartement séparé pour les dames. On donne aussi des leçons particulières; les diplômes, régistres de familles, cartes, titres &c., y sont exécutés avec élégance. L'établissement est ouvert de 8 heures du matin, à 10 1-2 heures du soir.

CERTIFICATS.

De son excellence le gouverneur Roman.

J'ai examiné avec attention le système d'écriture pratiqué par M. Dolbear, et c'est avec plaisir que je certifie sa supériorité sur tous ceux que je connais. M. Dolbear ayant donné des leçons particulières dans ma famille, je crois de toute justice d'ajouter que je le crois aussi digne du patronage du public sous le rapport de la droiture et de la douceur de son caractère, que sous celui des *rapides progrès* de ses élèves.

Nlle.-Orléans, 2 juillet 1832. A. B. ROMAN.

Sur l'invitation de M. Dolbear, professeur d'écriture dans cette ville, d'après le *système de Carstair*, nous avons examiné avec soin des spécimens de l'écriture de ses élèves, de l'âge de 8 à 50 ans, écrits pendant un cours complet; et après cet examen, c'est avec plaisir que nous pouvons attester les progrès *rapides*, si non *sans exemple*, qu'ils ont faits.

D'après les *specimens* que nous avons vus, et l'examen du système, nous ne pouvons que partager l'opinion que cette méthode est de beaucoup *supérieure* à toutes celles pratiquées jusqu'ici. Si une écriture *lisible, élégante, rapide* et de bon *goût* est un perfectionnement utile et désirable, c'est d'après les principes de *ce système* qu'on peut l'acquérir. C'est pourquoi nous sollicitons vivement le patronage du public en faveur d'un maître, dont les qualifications sont de l'ordre le plus élevé, et dont les travaux promettent d'être si utiles à cette ville et à d'autres.

A. B. Roman, gouverneur de l'état de la Louisiane; D. Prieur, maire de la Nlle.-Orléans; rév. C. Mansbaut; rév. O. L. Nash; A. Grailhe; rév. G. Winslow; J. W. Egnew; Wm. C. Pope; D. Morphy; L. Bringier, arpenteur-général.

Après avoir examiné le système d'enseignement de M. Dolbear, et avoir observé personnellement les progrès d'un grand nombre de ses élèves, je ne crains pas de le recommander comme le plus habile professeur de l'art d'écrire, que j'aie jamais rencontré. M. Dolbear est aussi recommandable par ses excellentes manières.

JOHN C. YOUNG
23 mars Président du Collège Central (Kent.)

AVIS.—Tous ceux qui ont des réclamations à faire contre la succession de Dame Céleste Dobard, décédée veuve de feu Joseph Vallion fils, sont invités à les présenter au bureau du juge de cette paroisse sous dix jours, et ceux qui peuvent devoir à la dite succession sont priés de payer dans le même délai.

Paroisse Jefferson, le 26 avril.
26 avril—10 G. LEONARD, juge.

AUX CHEFS DE MAISON.

UNE dame qui a perdu son mari désire se placer chez des personnes qui aient l'intention de quitter la ville pendant les mois d'été. Elle serait disposée à prendre soin d'un ou deux enfants, ou à travailler comme couturière, s'adresser chez EVERITT,
3 mai rue St. Louis, No. 10.

AU PUBLIC.

LE soussigné ayant été régulièrement nommé agent pour la vente des fameuses machines à laver d'Audenes, a l'honneur d'informer le public et particulièrement les capitaines de bateaux à vapeur, de navires, les personnes tenant pensions &c. &c. qu'il recevra des ordres pour une ou plusieurs de ces machines, à son bureau, rue du Maine, No. 28.

Les avantages de cette machine sont tels qu'il suffit de la voir en opération pour avoir le désir de les acheter—On peut voir la machine en opération rue de Chartres, No. 122.

On peut obtenir le droit d'en vendre dans différentes paroisses en s'adressant chez Everitt, rue du Maine, No. 28.

25 avril

A VENDRE.—200 yards de pierres plates, s'adresser rue Ste. Anne, No. 86, à
JOSEPH M. FERNANDEZ.

De plus 30,000 Briques du Nord, pour carrelage.
24 avril ☞

W. FADEUILHE, *Tapissier*, rue de Chartres, No. 157, et rue de la Douane, No. 13, a l'honneur d'annoncer au public de la Nouvelle-Orléans, qu'il vient de recevoir directement de Paris, un très-joli assortiment de Papier peint et Bordures; en outre, on trouvera dans les deux magasins, des Ornements dorés, Franges et Gallons en soie, Matelats de toutes grandeurs, Chaises en grande variété, Plumes vives de première qualité, Etoffes de crin, Velours, Dutreck, 50 douz. Cartons pour chapeaux de dames, et en général tout autre objet que l'on tient dans un pareil établissement. 24 avril

---

A VENDRE.—Une propriété située à une lieue au-dessous de la ville mesurant un arpent de face au fleuve, sur une profondeur de 80 arpents, sur laquelle se trouve une jolie MAISON, neuve, de 6 appartements dont cinq à *feu*. *Une autre bâtisse de 5 appartements avec 2 galeries* et un appenti à chaque pignon et une autre bâtisse de même genre, qui sera achevée le jour de la livraison avec un jardin et verger en rapport, s'adresser au soussigné.

C. HATREL,
27 av rue de Chartres, No. 123.

NOUVEAUX ARTICLES D'ETE.

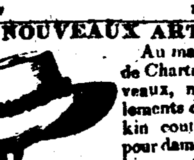

Au magasin de Chs. Monrose, rue de Chartres, No. 86, guingams nouveaux, mousselines assorties, habillements d'été, pour enfants, en nankin coutil et guingam, souliers d'été pour dames en batiste écrue, en nankin, coutil Russie, capottes de guingams pour enfants et pour dames, chapeaux de paille, ombrelles de goût, &c. 19 av.

CAFE VERT DE LA HAVANE, 150 sacs nouvellement reçus par la goël. Reaper, à vendre par
25 mars A. QUERTIER & BOUTIN.

BANQUE DE CITE,
Nouvelle-Orléans, 26 avril 1833.

LES actionnaires de cette Institution sont prévenus que le dernier paiement de vingt piastres par action devra être effectué le 1er, juin prochain, ou les dix jours suivans; et que d'après la seconde section de la charte, les actionnaires qui manqueront d'acquitter aucun des termes prescrits pour le paiement des actions, perdront toutes les sommes qu'ils pourraient avoir payées antérieurement.

27 av H. LAVERGNE, caissier.

COURS DES PREUVES.—Attendu que Gabriel W. Danton a présenté une petition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu W. Adams, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour,
27 avril W. F. C. DUPLESSIS, rég.

UN des employés de l'*Abeille*, qui s'y occupe plus particulièrement des traductions françaises et anglaises, se charge de traduire dans l'une ou l'autre langue, avec l'exactitude d'expressions que le sujet exige, les bills, chartes, rapports et généralement tous écrits légaux, politiques, commerciaux et autres. S'adresser au bureau de l'Abeille. nov.

A VENDRE par les soussignés, reçu par divers navires: Vin rouge de Bordeaux en barriques; Vin blanc de Graves, vieux en tierçons de 35 gallons; Vin blanc de Sauterne en tierçons de 30 gallons; Vin en caisses de 12 bouteilles, cru supérieur, vieux Vin en caisses de 12 bouteilles, vieux Margaux Médoc; do. de Pauillac, Médoc vieux; do. St. Estéphen Médoc, do. Vin de Champagne en panniers do 12 bouteilles; Liqueurs fines aux larmes du général Foy, en caisses de 12 bouteilles; Anisette en paniers; Bouchons pour bouteilles, en sacs d'un millier, et cinq cents, 3 caisses de peignes de corne, à rcaper, assortis; un moulin complet pour sucrerie; chaudières à sucre et gueules de fourneaux.

27 av J. B. & F. LABATUT.

$10 DE RECOMPENSE.

POUR quiconque arrêtera et conduira à la geôle, une mulâtresse appartenant à M. B. Coquet, nommée CAROLINE, âgée de 16 ans, bien connue en ville pour être coiffeuse, elle est bien faite, elle parle le français et l'anglais, on dit l'avoir vu au fauxbourg d'en haut où elle se fait passer pour libre, (sous le nom de Mlle. Caroline la coiffeuse.

Tous les capitaines de navires et de bateaux à vapeur, sont prévenus de ne pas la recevoir à bord sous les peines de la loi. 19 av—1m.

THOMAS C. NICHOLLS, avocat, se chargera de recouvrements et autres affaires relatives à sa profession, dans la paroisse d'Iberville et dans celles du second district judiciaire, composées de St. Jacques, l'Assension, l'Assomption, Lafourche Intérieure et Terrebonne.

On peut le trouver pendant la session de la législature de la chambre des représentans et à Donaldsonville le reste du temps. 6 mars ☞

LE soussigné offre à vendre, en débarquement du navire Undine, de Boston les articles suivans: 15 caisses hande es de suif, No 5, long; 275 caisses Savon, No. 1, de James Blake co.; 100 caisses Harengs 0 barils Maquereaux, No. 1, 50 d. 3, 25 demi barils do. No 3.

F. H. PETITPAIN,
8 mars Chartres et Toulouse

SEL DE LIVERPOOL.

RECU et à vendre par les soussignés, du navire Mary, de Liverpool, en débarquement, 2000 sacs sel demigrue, et fin. CARRIERE & BORDUZAT,
18 av rue St. Louis, No. 11.

ARTICLES MILITAIRES.

LE soussigné offre à vendre les articles suivans, formant le surplus des équipemens de la compagnie des *Dragons Louisianais*, savoir:

- 26 Portemanteaux verts,
- 24 paires Aiguillettes jaunes,
- 23 paires Epaulettes en laine jaune,
- 19 paires Gants à la Crispin,
- 29 Gibernes montées en cuivre,
- 25 Ceintures do. do.
- 7 Mors de bride plaqués, 17 paires d'étriers,
- 22 Dragones, 5 Gourmettes,
- 1 pièce et demie gallon jaune,
- 22 Garnitures de grenade. 8 Martingales,
- 7 Brides montées, 8 Sangles,
- 8 Chabraques, 18 plaques pour poitrail,
- 28 Casques, 29 Sabres (fourreaux en cuivre,)
- 1 Selle, 5 douzaines d'Eperons, 22 paires de Fontes.
- 12 aunes Drap jonquille, 36 do. cramoisi,
- 2 pièces Drap vert,
- 17 paires Aigles brodées (jaunes),
- 24 paires Pistolets d'Arçon,

Ces objets sont de la meilleure qualité, et tous confectionnés en France, par commande particulière du soussigné. E. JOHNS,
14 av—1 ☞ rue de Chartres, No. 118.

CATOLICON VEGETAL DE W. W. POTTER

SANS pareil pour la guérison des maladies scrofuleuses, les douleurs et enflures des os, rhumatismes syphiliques la faiblesse résultant de l'intempérance et de la dissipation, les ulcères invétérés, les taches sur la peau et le visage, les boutons et toutes maladies cutanées. Les demandes considérables qu'on nous a faites de cette médecine sans pareille, depuis 3 ans, et qui augmentent chaque jour, sont une preuve suffisante de sa supériorité pour la guérison des maladies ci-dessus. On vient d'en recevoir un nouvel envoi qui est en vente chez les agents.

DUCONGE & PEYCHAUD,
16 fév rue de Chartres, No. 89.

MAGASIN D'ARTICLES NOUVEAUX.

Rue de Chartres, No. 182, en face l'hôtel des Etrangers.

ALEX. PAYA, se disposant à partir pour Paris, *vendra à des prix très modérés*, *les articles suivans*: un joli assortiment de lithographies, sujets d'histoire, batailles, portraits, paysages, caricatures et principes de dessin; un do. de librairie, moderne, mémoires et romans; un do. de bijouterie en or, montres Lépine, boutons, &c.; un do. de bijouterie dorée, et pour deuil; un do. de parfumerie superfine, crême d'amande, pâte d'amande, huile florale, eau de fleur d'orange, &c.; un do. de ciseaux fins, canifs, couteaux, rasoirs et poignards; un do. de jeux de volans, damier, dominos et loto; un do. de brosses pour habits, tête, à dents, à ongles, &c.; un do. articles de bureaux papiers français, plumes en métal, cire à cacheter, crayons, &c.; un do. de portefeuilles, bretelles, miroirs à barbe, cravatte, cordons de sureté, ombrelles, nécessaires et un grand nom de jolis objets de fantaisie. 23 mars.

TRAITES sur Paris, et sur le Havre, payable à Paris, à vue, 30 ou 60 jours de vue, [illegible] à vendre par

1 mars P. PERRET, rue Toulouse, No. 50.

5000 PIEDS de planches, de la première qualité; en débarquement vis-à-vis le rues Toulouse et St. Louis, et à vendre par

9 avril BLANC & BRUGIER.

PLANCHES.—30,000 pieds de Planches à vendre, en débarquement vis-à-vis la rue St. Louis, par

1 mars BLANC & BRUGIER.

PORC mess et prime, marque complète; aussi, quelques barils plats-côtés, épaules et têtes, à vendre par

FOSTER & HUTTON,
avril rue du Canal, No. 77

[Par autorité.]

ACTE

Pour amender un acte autorisant la construction d'un pénitentiaire et pour d'autres objets, approuvé le treize mars mil-huit-cent-trente-deux.

SECT. 1. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale*, Que les commissaires nommés pour surveiller la construction d'un pénitentiaire dans la ville de Bâton-Rouge, ne seront pas obligés de se conformer au plan du pénitentiaire de Weathersfield, dans l'Etat du Connecticut, mais pourront faire au dit plan tels changemens qu'ils jugeront convenables: *pourvu* que les dits changemens ne soient pas contraires à l'emprisonnement solitaire; *et pourvu aussi*, que les dépenses nécessaires pour faire les dits changemens, en outre du montant déjà approprié, n'excéderont pas la somme de vingt mille piastres, la quelle sera payée par le trésorier, sur les mandats des dits commissaires, de tous fonds dans le trésor dont il n'aura pas été autrement disposé.

SECT. 2. *Il est de plus décrété, &c.* Que les dits commissaires sont et demeurent par le présent autorisés à construire ou à faire construire dans la ville de Bâton-Rouge des établissemens pour contenir cent prisonniers, et lorsque les dits établissemens seront achevés, les prisonniers de l'Etat condamnés aux travaux de force, alors dans les prisons de la Nouvelle-Orléans, et tels autres qui pourraient être condamnés aux travaux forcés par quelque cour de cet Etat, seront transportés à Bâton-Rouge pour être employés à la construction du pénitentiaire, ordonné par l'acte auquel le présent est un amendement, et il sera du devoir du concierge de la prison publique de la Nouvelle Orléans de livrer les dits prisonniers sur la demande des dits commissaires, a telles personnes qu'ils chargeront de les recevoir.

SECT. 3. *Il est de plus décrété, &c.* Que les dits commissaires sont et demeurent par le présent acte autorisés à tirer sur le tresorier de l'Etat la somme qui peut-être nécessaire afin de mettre a exécution la seconde section de cet acte, et ce mandat devra être payé par le trésorier de tout fonds du trésor dont il n'aura pas été autrement disposé: *bien entendu*, que la dite somme ne pourra excéder six mille piastres.

SECT. 4. *Il est de plus décrété, &c.* Que le Gouverneur nommera annuellement, par et avec l'avis et le consentement du Sénat une personne pour surveiller la construction du dit pénitentiaire, et les prisonniers y employés, laquelle avant d'entrer en fonction, donnera bonne et suffisante caution aux commissaires de la somme de cinq mille piastres pour la fidèle exécution de ses devoirs; le dit surveillant devra agir sous les ordres et le contrôle et sera sujet à être destitué ou suspendu par les dits commissaires, et le dit surveillant aura droit à un salaire annuel de deux mille piastres payable par trimestre, par le trésorier de l'Etat de tous fonds dans le trésor non autrement appropriés, lequel salaire devra être payé sur les mandats des commissaires en faveur du surveillant.

SECT. 5. *Il est de plus décrété, &c.* Que les dits commissaires sont et demeurent par le présent autorisés à employer une garde qui consistera en un capitaine et pas plus de neuf hommes pour surveiller les prisonniers; et que la paye de la dite garde n'excédera pas cinquante piastres par mois pour le capitaine, et trente piastres par mois pour les soldats, et devra être fixée par les commissaires qui auront le pouvoir de congédier aucun d'entr'eux quant ils le jugeront convenable.

SECT. 6. *Il est de plus décrété, &c.* Qu'il sera du devoir de l'adjudant et inspecteur général de livrer aux commissaires lorsqu'ils le demanderont, dix fusils avec des gibernes et baudriers, le tout complet et aussi dix sabres avec leurs ceinturons pour l'usage de la dite garde.

SECT. 7. *Et il est de plus décrété, &c.* Que les commissaires sont et demeurent par le présent autorisés à nommer tels officiers, à employer tels aides et domestiques, à adopter tels règles et réglemens qu'ils jugeront nécessaires et convenables pour entretenir la discipline parmi les condamnés.

(Signé) ALCEE LABRANCHE,
Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) C. DERBIGNY,
Président du Sénat.
Approuvé le 30 *mars* 1833.
(Signé) A. B. ROMAN,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

LE soussigné ayant été nommé NOTAIRE, en remplacement de M. Charles Janin démissionnaire, prévient le public qu'il tient son étude dans le même local que M. Octave de Armas, rue St-Louis, vis-à-vis de la Bourse.

26 avril—3,3ps GUSTAVE LE GARDEUR.

---

70 TONNEAUX Bois de Campêche, de qualité supérieure, en débarquement en face de la rue St. Louis, à vendre par

HARRISON, BROWN & CO,
25 av rue Royale, No. 117.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

MME FESSARD accoucheuse de Paris, a l'honneur de prévenir les dames qui voudront bien lui accorder leur confiance que sa demeure est maintenant rue St. Anne, No. 122, entre Bourbon et Dauphine. 24 av.

ETAT DE LA LOUISIANE.—*Paroisse Jefferson.*—Avis est donné à tous franc-tenanciers résidant dans la paroisse de Jefferson, savoir: dans les faubourgs de Lafayette, des Religieuses et de Livaudais qu'une élection de sept membres pour composer le conseil-de-ville nouvellement formé, incorporé par un acte de la Législature de cet état, duement promulgué le 1er. avril courant, intitulé "Acte pour incorporer la ville de Lafayette," aura lieu le 1er. lundi de mai prochain, à la maison de cour, depuis 10 heures du matin jusqu'à 3 heures de l'après-midi.

Paroisse Jefferson, 18 avril 1833.
20 av—4 J. M. HARANG, juge.

VIN de Malaga, doux et sec; 50 jarres amende; 8 bls bouchons à bouteille, en débarquement du brick Herschel, de Gibraltar, à vendre par

18 avril LINCOLN & GREEN

SACS DE PITRE—Vin de Madère de Cette, ayant droit au drawback, cire blanche, cigarres, cordes à balles, papier de paille, garance, toile à voile en coton, manufacture de Crooks, chapeaux de Castor superfins, camphre fin raffiné, en vente chez

HARRISON, BROWN & CO,
17 av rue Royale, No. 117.

MOUSSELINES imprimées, manufacturées à Londres et d'un nouveau goût; do. batistes et indiennes, do. bas de soie; *moleskins* patentés, noirs et en couleurs assorties, pour femmes; do. imprimés très-joli article pour pantalons; velours imprimés, &c. le tout reçu par le navire Rachel, de Liverpool, ayant droit au drawback, et à vendre à des conditions raisonnables, par

HARRISON, BROWN & CO,
17 av rue Royale, No. 117.

---

300 SACS Salpêtre cru; 100 bls. do. raffiné de 100 liv. chaque; 400 bls. vin sec et doux de Malaga, ayant droit au drawback, et à vendre par

17 av LINCOLN & GREEN.

A VENDRE.—La negresse MARIE, âgée d'environ 20 ans, bon sujet, cuisinière, blanchisseuse et propre au ménage d'une maison, garantie des vices et maladies prévus par la loi.

Une autre négresse âgée d'environ 14 ou 15 ans, bon sujet, propre au ménage et aux champs, même garantie, s'adresser à CHARLES HATREL,
5 avril rue de Chartres, No 123.

AVIS.—Mr. John Estevanel, de la maison Estevanel & Courval, étant décédé le 27 du courant, avis est donné par le présent que d'après les dernières volontés du défunt, les affaires de la maison Estevanel & Courval doivent être continuées jusqu'au terme de la société par le sieur Hypolite De Courval.

H. DE COURVAL.
29 avril. J. A. RABASSA, Ext. Test.

VENTES A L'ENCAN.

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu, vendredi, 10 mai courant, à la Bourse Hewlett, à midi, 220 terrains de valeur, dépendant de la propriété de Mme. veuve Castanedo, sur le chemin du Bayou, et amplement désignés sur le plan dressé par Bringier, arpenteur-général, le 23 avril 1833, et exposé à la Bourse.

La situation avantageuse de ces terrains à travers lesquels s'effectuera avant long-temps la prolongation de la rue de l'Esplanade, est trop bien connue pour nécessiter ici de plus amples détails, et suffit un objet digne sous tous les rapports d'attirer l'attention des spéculateurs.

Conditions: 1, 2 et 3 ans, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés en l'étude de H. Pédesclaux, notaire public, aux frais des acquéreurs, qui devront également à leurs frais, se faire mettre en possession.

1 mai

PAR J. LEVY & WHITING.

EN vertu d'un ordre de la cour de paroisse de cette ville, il sera vendu, le 20 mai courant, au café Hewlett, à midi, pour compte des créanciers de Francis M' Mames, débiteur absent:

L'esclave ISAAC, âgé d'environ 38 ans, acclimaté, ayant été plusieurs années dans le pays, ouvrier pleinement garanti contre les maladies prévues par la loi. S'est absenté quelquefois et on ne le garantit pas contre le vol.

Conditions—6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés devant Hugues Pédesclaux esq., notaire public, aux frais de l'acheteur.

2 mai

PAR JACOB LEVY & WHITING.

EN vertu d'un ordre de la cour des preuves et pour compte des héritiers de feu Wm. N. M'Donough, il sera vendu au café Hewlett, à midi, samedi 11 du courant:

5 Actions de la presse à coton, à 4 mois de crédit en billets endossés à satisfaction.

Aussi l'esclave Fontain à 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 2 mai

---

PAR TRICOU et CANONGE.

IL SERA vendu le mardi, 14 mai prochain, à la Bourse de Hewlett, à midi, trois terrains de valeur situés dans les communes de cette ville, désignés par les Nos. 1, 2 et 3 sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 26 avril courant, et mesurant, au pied anglais, conformément au dit plan, savoir:

Le No. 1, soixante trois pieds onze pouces deux lignes, face à la rue du Marais, sur cent vingt sept pieds, dix pouces cinq lignes de profondeur.

Le No. 2, Trente deux pieds de face à la rue Jackson, entre les rues du Marais et Villeré, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.

Et le No. 3, contigu au précédent, 31 pieds 11 pouces 2 lignes, face à la rue Jackson, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.

Sur le No. 1, se trouve une maison en bois de 32 pieds sur 38, composée de 4 appartemens et d'une galerie sur le devant, de dix pieds: la maison est à six pieds d'élévation au-dessus du sol, et le bas contient deux chambres à domestiques, une cave et une cuisine: il y a de plus dans le fond un hangard de soixante trois pieds, couvert en bardeaux: ce terrain est très-élevé, le propriétaire y ayant fait mettre *plus de 1000 charretées de sable du fleuve*: la maison est louée à bail à raison de vingt piastres par mois pour jusqu'au 31 juillet 1835, et elle sera vendue sujette à ce bail.

Conditions—Un quart comptant, et la balance à un crédit de 1 et 2 ans, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés par Adolphe Mazureau, notaire public, aux frais des acquéreurs. 30 avril.

PAR H. J. DOMINGON.

LUNDI, 27 mai prochain, il sera vendu à la Nouvelle-Bourse, à midi, en vertu d'un ordre de l'hon. Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, sous la date du 23 avril 1833, les propriétés suivantes, dont un tiers indivis appartient à la succession Frédéric Lallande, alias de Lallance, décédé.

10 TERRAINS situés dans la paroisse Jefferson, faubourg Religieuses, dans l'Ilet No. 6, comme suit: le Terrain No. 58, formant l'encoignure du Quai, des Dryades et de la rue St. André, mesurant 42 pieds 6 pouces de face sur la première et 120 pieds 2 pouces de profondeur, et de face à la seconde; 120 pieds sur la ligne qui le divise du Terrain No. 58, ayant sur la ligne du fond 49 pieds 4 pouces 4 l.

Le Terrain, No. 59, contigu au précédent, ayant 30 pieds de face au Quai des Drayades, sur 120 pieds de profondeur.

Les Terrains Nos. 59, 60, 61, 62, 63, 64 et 65, ayant les mêmes dimensions que le Terrain No. 58, et faisant face au Quai des Nayades.

Le Terrain No. 66, formant l'encoignure du Quay des Nayades et de la rue Félicité, ayant 42 pieds 6 pouces 2¼ lignes de face au Quai des Nayades, sur 120 pieds 4 lignes ne profondeur et de face à la rue Félicité, 120 pieds sur la ligne qui le divise du No. 65, et dans la ligne du fond ayant 5 pieds 3 pouces 2 l. Le tout conformément au plan qui sera exposé à la Nouvelle-Bourse, avant et au moment de la vente.

Conditions: un quart payable le 17 août 1833, un quart le 17 août 1834, un quart le 17 août 1835 et l'autre quart le 17 août 1836, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. 26 av

---

PAR H. J. DOMINGON.

LE lundi, 6 mai, à 10 heures du matin, il sera vendu, d'ordre de l'hon. Cour des Preuves pour la paroisse d'Orléans, et d'ordre de l'exécuteur testamentaire de la succession de feu Martin Fierdebras, dans le magasin qu'occupait le défunt, rue de la Levée, entre les rues St. Louis et Conti, une grande quantité de Souliers, Bottes, Brodequins, &c.

Conditions—Jusqu'à $100, comptant, $100 à $300, 90 jours, et plus de $300, 4 mois, en billets endossés à satisfaction. 27 av.

PAR J. LEVY & WHITING.

MARDI 7 mai, à la Bourse, il sera vendu 10 actions de la Compagnie d'Architectes de la Nouvelle-Orléans sur lesquelles $900 ont été payés.

Conditions: 4 mois. 27 av.

PAR F. DUTILLET.

LUNDI, 13 mai prochain, à midi précis, il sera vendu à la Bourse, une jolie MAISON No. 114, dans la rue St. Pierre, entre Bourbon et Dauphine; elle est de douze appartements, la cuisine comprise, le tout en briques, et bien bâtie, et vient d'être réparée. Elle est bâtie sur un terrain de 29 pieds de face à la rue sur 72 de profondeur. Les clefs se trouveront vis-à-vis, dans la boutique de faïence.

Conditions: moitié à un an, et l'autre moitié à 2 ans, en billets de 1000 piastres chaque, endossés à la satisfaction du vendeur, avec hypothèque sur la maison, jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente est aux frais de l'acquéreur, et sera passé chez Octave de Armas, not. pub 24 av—5.

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu samedi, 4 mai prochain, à la Bourse Hewlett, à midi,

Un TERRAIN situé rue d'Orléans, No. 80, entre Bourbon et Dauphine, ayant 41 pieds 7 pouces, sur 78 de profondeur, avec les bâtisses qui s'y trouvent.

Les conditions au moment de la vente. 22 av.

PAR J. LEVY & WHITING.

EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, pour compte des héritiers de la succession de feu Robert McDowell, il sera vendu samedi, 18 mai prochain, à la Bourse, à midi, l'esclave MILLY, âgée de 24 ans, domestique de maison, cuisinière et blanchisseuse.

Conditions: 4 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 20 av.

Vetemens d'été à la mode.

W. C. NORRIS, rue de Chartres, No. 38, vient de recevoir par le John Sargent, un nouvel assortiment de vêtemens de printemps et d'été, tels que redingotes, vestes et pantalons d'été, noirs, bleus, bruns et verts; dito en hombazin; habits et pantalons de la dernière mode; gilets piqués de fantaisie; dito blancs; dito en toile fine; beaux pantalons de batiste rayée; nankins; satins; poil de chèvre &c. Aussi, de belles chemises, cols et bretelles &c. Les acheteurs sont priés de passer au magasin et d'examiner ces articles. 23 avril

---

VITRES DE FENETRES.—500 caisses de Vitres de fenêtre, de Baltimore, grandeurs assorties, maintenant en déchargement du brick Hope, à vendre par

23 avril A. QUERTIER & BOUTIN.

LE soussigné vient de recevoir par le navire Créole, les marchandises suivantes, des meilleures manufactures du nord, savoir:

Bottines pour dames, en peau et en prunelle, brodequins en peau de daim tané, souliers et escarpins très fins à boucles, en peau de veau, qu'il vendra à des prix modérés.

J. G. ARRAIZA,
22 av rue Condé et Dumaine.

CARROSSES, CABRIOLETS &c.—Le soussigné vient de recevoir par les navires Sarah Ralston, Florida et Saratoga, deux carosses et quatre cabriolets, de la manufacture de Jno. Clark & son, et de G. & A. Carter, (Newark) N. J. En main, barrouches, cabriolets, tilburies, chars-à-bancs, &c., à vendre au comptant, à des prix modérés. W. WALTON,
22 avril rue de la Douane, Nos. 12 et 14.

AVIS AUX HABITANS, AUX JARDINIERS
ET AUX AMATEURS DE FLEURS.

Les soussignés agens de
WILLIAM PRINCE ET FILS,
propriétaires du
Jardin botanique Linnéen
à Flushing, près de New-York.

ANNONCENT au public qu'ils recevront tous les ordres qui leur seront adressés par les personnes qui désireraient se procurer toute espèce de plantes, graines, &c. Ces ordres seront exécutés avec la plus grande fidélité et dans le plus bref délai. S'adresser à

DUCONGE & PEYCHAUD,
agents, rue de Chartres, No. 89.

N.B. On délivrera gratis des Catalogues périodiques.
26 nov—1m

SALPETRE.—300 sacs cru à vendre par
8 avril LINCOLN & GREEN.